

- ♦ élargir la mission du médiateur pour que celui-ci puisse être saisi des affaires de discrimination fondées sur le sexe qui peuvent se produire dans la vie publique ou privée;
- ♦ codifier le droit de la famille et le droit coutumier, en ne retenant que les coutumes et les pratiques traditionnelles qui favorisent l'égalité des sexes et le renforcement du pouvoir des femmes;
- ♦ mettre en place des programmes socio-économiques pour assister les femmes qui se prostituent pour vivre; recueillir systématiquement des informations sur l'étendue du phénomène de la prostitution en vue d'élaborer des programmes d'assistance à cet égard;
- ♦ réviser la loi sur l'avortement afin de la rendre plus libérale et décriminaliser l'interruption volontaire de grossesse, étant donné que l'avortement clandestin est, selon le gouvernement, l'une des principales causes de mortalité parmi les Zimbabweennes;
- ♦ intensifier le combat contre la pandémie de SIDA et faire en sorte que toutes les femmes, en particulier les adolescentes, puissent bénéficier de l'information, de l'éducation et des services voulus en ce qui concerne les questions sexuelles et la procréation; dispenser des cours d'éducation sexuelle aux jeunes comme aux adultes;
- ♦ inclure dans le prochain rapport des données et des informations plus complètes sur toutes les formes de violence à l'égard des femmes, la prostitution et la traite des femmes, la maternité parmi les adolescentes et les possibilités qu'ont ces jeunes mères de poursuivre leurs études;
- ♦ créer un organe central de coordination, doté de son propre budget, pour accélérer la mise en oeuvre des mesures d'orientation et des programmes visant à instaurer l'égalité des sexes.

RAPPORTS THÉMATIQUES

Mécanismes de la Commission des droits de l'homme

Racisme et discrimination raciale, rapport du Rapporteur spécial (E/CN.4/1998/79, par. 74, 84, 85)

Le rapport fait état de renseignements fournis par le gouvernement indiquant que la Charte des droits du Zimbabwe renferme des dispositions pour lutter contre la discrimination, y compris la discrimination fondée sur la race (article 23 de la Constitution). Le gouvernement a indiqué qu'il envisageait de mettre en place une loi visant à interdire la discrimination basée sur les opinions politiques, les convictions et le sexe dans divers contextes.

Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants, rapport de la Rapporteuse spéciale (E/CN.4/1998/101, par. 133)

S'agissant des liens entre le travail des enfants, y compris la prostitution des enfants, le VIH/SIDA et l'absence d'instruction, le rapport note qu'au Zimbabwe, l'éducation sexuelle dans les écoles débute dès l'âge de huit ou neuf ans. La Rapporteuse spéciale signale que bien que cela puisse paraître très jeune, selon les travailleurs sociaux pour la prévention du SIDA, les cas de sévices sexuels sur les enfants, y compris de viol, sont en augmentation et c'est pourquoi il est très important d'aborder le sujet vers cet âge-là ou même plus tôt.

OPÉRATIONS SUR LE TERRAIN

Le Zimbabwe est membre de la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) et, par conséquent, impliqué, à titre de bénéficiaire et de participant, dans le Programme régional des droits de la personne pour l'Afrique australe, un projet lancé conjointement par le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et le PNUD, administré par un bureau situé à Pretoria (voir description sous la rubrique « Afrique du Sud »).